

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

remarque

Art. 31 and 2020/878/EU

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Weller Pyropen Refill, 75 ml / 42g

Désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

désignation sur la plaquette de marquage/Nom commercial du produit

PYROPEN REFILL / PYROPEN SOLDERING IRON WITH GAS

N° de l'article (utilisateur): No. T00516160 99_49 / T0051605999 [UFI: 5JK0-GOUS-500S-Q60P]

Autres désignations

SDS-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

remarque

burning gas / Brenngas / gaz combustible / gas combustibile / O gás combustivel / brandstof gas / bränslegas / braendselsgas / brenngass / polttoaine kaas / paliwo gazowe / küttegaasi / deggazes / Kuro dujos / vykurovací plyn / gorivo plin / gaz

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Weller Tools GmbH

Carl-Benz-Strasse 2

Germany-74354 Besigheim

Téléphone: +49 7143 580-0

Télécopie: +49 7143 580-108

E-mail: info@weller-tools.com

Service responsable de l'information: environmental department

Renseignement téléphone: +49 7143 580-101

Renseignement fax: +49 7143 580-108

1.4 Numéro d'appel d'urgence

GIZ Mainz +49 6131 - 19240 (German, English, French)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Risques physiques

Flam. Gas 1A

consignes en cas de risques physiques

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Labelling for content <125ml

Pictogrammes des risques



GHS02

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

Consignes en cas de risques physiques

H220 Gaz extrêmement inflammable.

Conseils de prudence

Informations générales:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition.
Ne pas fumer.

Réaction:

P377 Fuite de gaz inflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

Conservation:

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

2.3 Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1/3.2 Substances/Mélanges

Description

mixture / Gemisch / mélange / mezcla / mistura / mengsel / Blandning / Blanding / seos / mieszanina / segu / maisijums / misinys / zmes / mesanica / karisim

Composants dangereux

propane

>10 - <25 %

CAS 74-98-6

EC 200-827-9

INDEX 601-003-00-5

REACHNo 01-2119486944-21

Flam. Gas 1, H220

isobutane

>=25 - <=50 %

CAS 75-28-5

EC 200-857-2

INDEX 601-004-00-0

REACHNo 01-2119485395-27

Flam. Gas 1, H220

butane

>=50 - <=100 %

CAS 106-97-8

EC 203-448-7

INDEX 601-004-00-0

REACHNo 01-2119474691-32

Flam. Gas 1, H220

Indications diverses

Isobutane & Butane (<0.1% Butadien)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

en cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Informations complémentaires

ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre d'extinction

mousse résistante à l'alcool

Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr.

*

Pour les secouristes

Protection individuelle

Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aucune donnée disponible

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation

Après usage, refermer aussitôt la capsule de fermeture.

*

Mesures de lutte contre l'incendie

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Matières à éviter

Comburent

Ne pas stocker ensemble avec:

Agent oxydant

Classe de stockage

Emballages pour aérosol et BRIQUETS

Classe de stockage

2B

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Protéger contre:

Forte chaleur

Radiations UV/rayonnement solaire

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Agent	LTV	STV	remarque
106-97-8	n-Butane	1900 mg/m ³	800 ppm	France

LTV = valeur limite au poste de travail à long terme

STV = valeur limite au poste de travail à court terme

source: GESTIS International Limit Values (<http://limitvalue.ifa.dguv.de/>)

Procédé de surveillance ou d'observation.: GESTIS Analytical Methods (<http://amcaw.ifa.dguv.de/>)

8.2 Contrôle de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

remarque

Protection oculaire: non indispensable.

Protection de la peau

Matériau approprié:

NBR (Caoutchouc nitrile)

EN374

Caractéristiques exigées:

imperméable au gaz

Temps de pénétration >480 min

remarque

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

ventilation insuffisante

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

remarque

Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect

État physique

Gas:

gaz comprimé

Couleur

incolore

Odeur

SOUFRE

Seuil olfactif:

non déterminé

	paramètre	Méthode - source - remarque
	Point de fusion/point de congélation	non déterminé
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-44 °C
	inflammabilité	non déterminé
	Limite supérieure d'explosivité	10,9 Vol-%
	limite inférieure d'explosivité	1,5 Vol-%
	Point éclair (°C)	-97 °C
	Température d'auto-inflammabilité	365 °C
	Température de décomposition	non déterminé
	pH	non déterminé

	paramètre	Méthode - source - remarque
	Viscosité, cinématique	non déterminé
	Solubilité dans l'eau	insoluble Non miscible
	Soluble (g/L) dans	non déterminé
	Solubilité dans les corps gras	non déterminé
	Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé
	Pression de vapeur	non déterminé
	Pression de vapeur	Druck / Pressure / Pression (20°C): 2 - 3,5 bar
	Densité et densité relative	ca.0,56 g/cm ³ Temperature 20 °C
	Densité de vapeur relative	non déterminé
	caractéristiques des particules	non déterminé

9.2 Autres informations

Teneur en solvant

Valeur 0 %

remarque

VOC (EU) 100%

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

cette information n'est pas disponible.

10.2 Stabilité chimique

cette information n'est pas disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

cette information n'est pas disponible.

10.4 Conditions à éviter

Évitez les températures élevées ou la lumière directe du soleil. Pour plus d'informations sur un stockage conforme, se reporter à la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations complémentaires

*

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Données non-toxicologiques pour l'homme

remarque

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz)

ingrédient butane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) 658 mg/L

Dose efficace

CL50:

Temps d'exposition 4 h

Espèce:

Rat

ingrédient isobutane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) >20 mg/L

Dose efficace

CL50:

Temps d'exposition 4 h

Espèce:

Rat

ingrédient propane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) >20 mg/L

Dose efficace

CL50:

Temps d'exposition 4 h

Espèce:

Rat

ingrédient propane

Toxicité inhalatrice aiguë (gaz) 1443 mg/L

Dose efficace

CL50:

Temps d'exposition 15 min

Espèce:

Rat

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Evaluation résumée des propriétés CMR

cette information n'est pas disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

remarque

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Estimation/classification

Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Estimation/classification

cette information n'est pas disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

non applicable

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

remarque

Le produit contient une substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

remarque

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. Revaloriser en se conformant aux dispositions administratives.

*

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Code des déchets conditionnement 160500

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut

Code des déchets conditionnement 160000

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE

Code des déchets conditionnement 160505

déchets dangereux Non

Désignation des déchets

gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	2037	2037	2037
14.2 Désignation officielle pour le transport	RÉCIPIENTS DE FAIBLE CAPACITÉ CONTENANT DU GAZ	RECEPTACLES, SMALL, CONTAINING GAS	Receptacles, small, containing gas
14.3 Classe(s)	2	2.1	2.1
14.4 Groupe d'emballage			
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	non applicable	non applicable	non applicable
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	non applicable	non applicable

Informations complémentaires - Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Étiquette de danger 2.1

Code de classification 5F

Quantité limitée (LQ) 1 L

code de restriction en tunnel D

catégorie de transport 2

remarque

Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4. ADR/RID

Informations complémentaires - Transport maritime (IMDG)

Polluant marin Non

Groupe de ségrégation B / SW2 Clear of living quarters

remarque EMS-No.: F-D,S-U

Informations complémentaires - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Quantité limitée (LQ) 1

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport maritime (IMDG)

Limited Quantities (LQ) 120 ml

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

autres réglementations (UE)

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégories de danger

P2 Gaz inflammables

Substances dangereuses explicitement mentionnées

aucune/aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Voir tableau sur le site www.euphrac.eu

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 2.1 (classification).

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.